



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

budget et réforme de l'État : services extérieurs

Question écrite n° 108218

Texte de la question

M. Pascal Terrasse souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les inquiétudes exprimées par l'intersyndical des douanes concernant la réforme à l'oeuvre. En effet la restructuration actuelle se matérialise par la réduction des moyens humains et financiers alloués aux douanes. Elle a pour effet la disparition dans certaines régions du réseau des bureaux de douane, ce qui apparaît en totale contradiction avec les orientations proclamées de la politique d'aménagement du territoire. Cette mesure tend également à défavoriser les PME de moins de 20 salariés, plus particulièrement celles dans les départements extérieurs aux grands axes de circulation, dans leur tentative de gagner des marchés à l'exportation. En conséquence, il lui demande de bien vouloir préciser les intentions du Gouvernement sur cette question.

Texte de la réponse

Depuis plusieurs années, la direction générale des douanes et droits indirects s'est engagée dans une importante démarche de modernisation afin de renforcer son efficacité, d'améliorer la qualité du service rendu à l'usager et de développer sa capacité de lutte contre les grandes fraudes, en préservant une présence appropriée de ses services sur l'ensemble du territoire. Amorcée en 2002, cette démarche, qui participe à la réforme de l'État, a concerné par étapes successives tous les secteurs d'activité de la douane : contributions indirectes, surveillance terrestre et maritime, renseignement et administration générale. La réforme du dédouanement vient parachever ce mouvement. Chaque réorganisation importante initiée au sein du ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie est menée selon une méthodologie éprouvée : tout d'abord une consultation de l'ensemble des acteurs concernés, très souvent suivie d'une expérimentation puis d'une évaluation et, enfin seulement d'une généralisation, si les résultats sont concluants. Depuis plus d'un an, une réflexion a été engagée avec les agents et les principaux opérateurs économiques et fédérations professionnelles concernés afin d'envisager les adaptations à apporter au dédouanement français confronté à un double défi, à savoir répondre aux mutations de son environnement et soutenir la compétitivité des entreprises françaises travaillant à l'international. L'un des moyens d'y parvenir est de simplifier et de sécuriser le dédouanement. À cette fin, un nouveau système informatique de dédouanement, en cours de déploiement, permettra aux opérateurs d'effectuer leurs formalités en ligne, à partir d'un simple accès à Internet. Outre une réduction importante du coût de revient du dédouanement, ce nouvel outil facilitera les opérations de contrôle, par une meilleure analyse de risques et un meilleur ciblage des opérations. Cette approche qualitative des contrôles permettra de libérer plus rapidement les marchandises importées, en sélectionnant un nombre limité, mais mieux ciblé, d'opérations à contrôler tout en optimisant les délais de traitement des flux non sélectionnés. Ce nouvel outil s'avère particulièrement bien adapté aux PME isolées qui, à l'appui de procédures domiciliées, n'auront plus à se déplacer auprès d'un bureau de douane. Ces entreprises peuvent également faire appel au pôle d'action économique qui, dans chaque direction régionale des douanes et droits indirects, assure une fonction de conseil et se déplace, à leur demande, pour adapter les procédures à leurs besoins. Cette approche personnalisée et la désignation de correspondants identifiés dans les services douaniers participent bien d'une

stratégie de soutien aux entreprises présentes sur les marchés internationaux et notamment des PME désireuses d'explorer de nouveaux marchés à l'exportation. La conduite de cette réforme est pragmatique et participe d'une démarche collective. Elle s'appuie sur une analyse en amont portant sur les missions et se poursuit au travers d'une réflexion sur le dispositif et les méthodes de travail. C'est dans ce cadre qu'a été décidé le lancement d'une phase d'expérimentations afin d'apprécier la pertinence des mesures envisagées. Les modalités de mise en oeuvre de ces expérimentations ont fait l'objet d'un cadrage ministériel à l'élaboration duquel les organisations syndicales ont été associées. Les bureaux de douane de la région Rhône-Alpes ne sont pas concernés par ces expérimentations et poursuivront donc leur activité dans un cadre organisationnel inchangé. À l'issue de cette phase, les modalités de généralisation de la réforme seront examinées et des ajustements pourront être réalisés en fonction des résultats observés. Parallèlement, un nouveau maillage territorial du réseau douanier des opérations commerciales sera prochainement mis à l'étude. Dès à présent, le principe du maintien d'un bureau de douane par département a été retenu, l'office de Privas étant, dans ce cadre, préservé. Enfin, la réforme des bureaux de douane n'affecte pas les autres structures douanières et notamment celles des contributions indirectes, principalement implantées en milieu rural qui, dans le département de l'Ardèche, reposent sur les centres de viticulture de Privas et de Tournon. La modernisation de la douane préserve donc la proximité. Cette réforme n'a pas pour objectif de supprimer des postes. Pour autant, la douane participe, comme toutes les autres administrations financières, à l'effort d'amélioration de la productivité qui se traduit dans le contrat pluriannuel de performance souscrit pour la période 2006-2008 par le non-remplacement de 638 départs à la retraite, soit 1 environ chaque année des effectifs actuels. Dans ce cadre, chaque direction régionale, expérimentatrice ou non, participe proportionnellement à l'effort collectif, en fonction de l'évolution de sa charge de travail sans affecter cependant les effectifs de la surveillance, premier maillon du dispositif douanier de lutte contre la fraude, dont les moyens seront de surcroît renforcés. À cet égard, le contrat pluriannuel de performance prévoit un programme d'investissement particulièrement ambitieux, notamment en ce qui concerne les équipements lourds de la surveillance permettant ainsi de renforcer significativement les moyens d'intervention et le contrôle en matière de lutte contre la fraude : acquisition en renouvellement de cinq hélicoptères biturbines et de quatre scanners mobiles, construction de deux patrouilleurs maritimes, renouvellement de deux vedettes de surveillance rapprochée, rénovation ou acquisition de moyens de détection. Les crédits d'investissement alloués à la douane seront ainsi portés à plus de 100 millions d'euros sur la période.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108218

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 2006, page 11205

Réponse publiée le : 8 mai 2007, page 4288